E/cn.6/2018/NGO/95 **Nations Unies**



Conseil économique et social

Distr. générale 7 décembre 2017 Français

Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

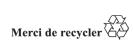
12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

> Déclaration présentée par Dianova International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

> Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

Appel à mettre un terme à l'inégalité entre les sexes en milieu rural

Dianova est une organisation non gouvernementale internationale qui regroupe des associations et des fondations à l'œuvre dans les Amériques, en Europe, en Asie et en Afrique. Les membres de Dianova contribuent au développement des individus, des sociétés et des organisations grâce à divers programmes et interventions de nature sociale, sanitaire et humanitaire.

À l'occasion de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, Dianova souhaite faire entendre les voix de millions de femmes et de filles rurales et appelle les États Membres à dégager des données sur cette catégorie de population pour qu'ils puissent orienter leur action en tenant compte des besoins des femmes et des filles rurales et faire d'elles une priorité de leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Pour commencer à réfléchir à des solutions adéquates, il est nécessaire de combler le manque de données sur les femmes et les filles rurales, qui empêche les statistiques, politiques et décideurs de tenir compte de cette population et contribue à perpétuer les inégalités structurelles entre les sexes.

Des solutions propres à révolutionner la dynamique hommes-femmes pour les femmes et les filles rurales

Les femmes rurales sont des piliers économiques et émotionnels du foyer et de la société : elles représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole et pourtant elles assument souvent une charge double ou triple dans la mesure où elles sont chargées à titre principal de subvenir aux besoins de la famille et supportent la totalité du travail reproductif au sein du foyer (WomenWatch). En outre, sur le marché du travail, elles sont souvent reléguées à des emplois temporaires, dangereux et informels non rémunérés, sous-rémunérés ou sous-appréciés. Si ce constat est très répandu dans les villes, la situation est encore plus grave pour les femmes vivant en milieu rural.

Dans les zones rurales, le manque d'infrastructures et de services de soins contribue à maintenir le statu quo des rôles dévolus culturellement à chacun des deux sexes et limite encore plus les perspectives des femmes. Pour changer cette réalité, tous les efforts visant à remédier aux difficultés des populations rurales doivent être orientés vers des solutions propres à révolutionner la dynamique hommes-femmes, en s'attaquant aux causes contextuelles de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Les programmes et politiques menés dans ce domaine doivent être axés sur l'égalité des sexes et les droits des femmes et tenir compte des relations entre hommes et femmes au sein de la société ainsi que des obstacles particuliers qui empêchent les femmes rurales d'accéder librement au marché du travail.

Mettre au jour les obstacles à l'égalité des sexes pour les femmes et les filles rurales

La contribution des femmes rurales à la société est souvent limitée par plusieurs facteurs notoires qui ont des incidences plus marquées sur elles que sur les hommes ruraux ou les femmes et les hommes urbains, à savoir : des rôles strictement dévolus à chacun des deux sexes, le manque d'éducation et de formation ainsi que d'accès aux semences, aux prêts et aux technologies agricoles, la discrimination et l'absence de flexibilité sur le marché du travail, la violence domestique et le manque d'accès aux

2/4 17-21994

services ou la méfiance à l'égard du système public, etc. Ce déséquilibre persistant est la raison pour laquelle les femmes rurales sont globalement bien plus touchées que les hommes par la pauvreté, dans la mesure où elles ont moins accès aux soins de santé et à d'autres services, ont un niveau d'éducation plus faible et dépendent davantage de leur partenaire que les hommes. Il ne fait aucun doute que le manque d'autonomisation économique contribue de façon notable à l'asservissement des femmes rurales tant dans l'espace privé que dans l'espace public ainsi qu'à leur faible représentation dans les instances de décision, y compris au niveau national, et aggrave leur vulnérabilité à la violence domestique.

Afin de briser le cycle de la pauvreté des femmes et filles rurales, il convient de prendre toute la mesure de la réalité dans laquelle elles vivent et des besoins que cette réalité génère. Si les femmes rurales et urbaines se heurtent à bon nombre de problématiques communes, certaines concernent particulièrement le milieu rural, comme les droits fonciers, les mutilations génitales féminines et l'isolement. Aussi la production de données ventilées tenant compte des disparités entre les sexes ainsi que de données reflétant les situations particulières que vivent les femmes en milieu rural est-elle une étape indispensable pour mettre au jour les particularités de ces circonstances. Pour y parvenir, les gouvernements doivent coopérer avec des producteurs de données et prestataires de services locaux, non gouvernementaux et non officiels ayant l'expérience des populations concernées, afin de pouvoir participer pleinement aux efforts de planification, de coordination et de suivi.

Au-delà de l'autonomisation économique : créer des changements structurels pour les femmes et les filles rurales

L'autonomisation économique est une étape essentielle sur la voie de l'autosuffisance, de la liberté et de l'indépendance pour les femmes et les filles rurales et leurs familles. Cependant, l'autonomisation économique ne suffit pas à mettre un terme à l'inégalité entre les sexes en milieu rural, ni même ailleurs : des changements structurels sont nécessaires pour créer des relations durables entre hommes et femmes et permettre aux femmes et aux filles de s'épanouir dans les mêmes conditions que les hommes et de s'émanciper dans tous les aspects de leur vie. Il va de soi que si l'on ne s'attaque pas aux principaux obstacles qui perpétuent la discrimination et l'inégalité entre les sexes, les femmes rurales demeureront profondément lésées, et ce dès leur plus jeune âge, avec des incidences pour les filles rurales qui se répercuteront sur leur avenir.

Par exemple, il est bien trop courant à l'échelle de la planète que l'éducation des filles rurales soit perturbée, et souvent même interrompue, à cause de la pratique du mariage des enfants, des grossesses précoces ou du manque de moyens de transport, ou en raison de violences physiques ou sexuelles chez elles, à l'école ou sur le chemin de l'école. Malgré les progrès réalisés dans certaines régions, des obstacles structurels à l'égalité des sexes demeurent dans de nombreuses zones rurales, compromettant le plein épanouissement des filles rurales, la pleine jouissance de leur enfance et, en définitive, leur capacité à bénéficier de conditions et de chances égales pour l'exercice de leurs droits fondamentaux. Il existe de nombreuses façons de susciter le changement et de commencer à obtenir des avancées tangibles en vue d'éliminer l'inégalité entre les sexes et d'améliorer la vie des femmes et des filles rurales:

 Utiliser des outils efficaces pour sensibiliser l'ensemble de la société à la question de l'égalité des sexes et faire des efforts particuliers pour associer les personnes les plus marginalisées à ces débats;

17-21994 3/4

- Dispenser des formations en matière d'égalité des sexes, de participation ou de développement des aptitudes à la communication à l'intention des femmes vivant en milieu rural, afin de mettre en avant le rôle moteur des femmes dans l'espace public et les instances de décision de leurs collectivités;
- Supprimer les obstacles objectifs qui privent actuellement les femmes et les filles de l'égalité d'accès aux emplois, aux outils, aux semences et aux autres ressources nécessaires à leur travail, à l'éducation à tous les niveaux dans la langue de leur choix, à des transports sûrs, à la technologie, à l'ensemble des services de santé, y compris l'appui psychologique et la santé sexuelle et procréative, ainsi qu'aux autres services, comme les structures d'accueil pour les enfants et les prestations sociales;
- Intégrer l'égalité des sexes dans les programmes scolaires, former les enseignants à donner les mêmes encouragements aux filles et aux garçons tout au long de leur scolarité et former les femmes, jeunes et expérimentées, à des métiers moins traditionnels ;
- Développer les perspectives économiques des femmes rurales en améliorant leur connaissance des technologies agricoles et en leur proposant des formations professionnelles diverses près de chez elles ;
- Favoriser les pratiques agricoles durables pour assurer la sécurité et la sûreté alimentaires et stimuler le développement des zones rurales. En outre, soutenir l'agriculture afin qu'elle demeure une perspective attrayante et viable pour les jeunes.

Conclusion

En contradiction absolue avec l'importance que revêt objectivement le monde rural pour nourrir l'ensemble de la population humaine, le grand public se désintéresse totalement de ces régions et de leurs habitants. Ainsi, par rapport aux femmes urbaines, les femmes et filles rurales vivant dans des zones défavorisées sont encore plus vulnérables, ce qui les empêche souvent d'autant plus de contribuer pleinement au développement de leur société et de leur pays. Dans ce contexte, on ne pourra mettre fin à la pauvreté qu'en associant l'autonomisation des communautés rurales à l'autonomisation des femmes et des filles rurales.

4/4 17-21994